
La Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées : un Concept

La Maison d'Accueil Rurale Pour Personnes Âgées créée sur l'initiative du SIVOM de la Vallées du Lys, se définit comme un substitut au domicile habituel de la personne âgée.



Le Bois des Plantes est une structure innovante en matière de personnes âgées, en ce sens, qu'elle ne reçoit qu'une vingtaine de résidents, en leur permettant à la fois un mode de vie indépendant, dans un studio individuel et l'assurance de la présence sécurisante jour et nuit d'une personne responsable.

Le groupe réduit permet de garder l'ambiance d'une vie familiale mais stimulante, chacun ne réalisant pas seul ce que le groupe suscite : entraide animation, partage...



MARPA Le Bois des Plantes
3 Rue du Bois des Plantes
37 260 ARTANNES-SUR-INDRE

Président: Olivier BOUISSOU
Directrice : Fabienne GIRAULT

Tél : 02 47 34 14 50
mail: marpa.leboisdesplantes@orange.fr

Accueil physique et téléphonique:
De 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h du lundi au vendredi

Une maison
d'accueil labellisée
où les **personnes âgées**
sont vraiment
chez elles!



LE BOIS DES PLANTES
ARTANNES-SUR-INDRE

Petite unité de vie

**“ A la Marpa,
je mène la vie
dont j'ai envie ”**

Organisme agréé pour la fourniture en
prestataire à leur domicile
de services aux personnes
par arrêté préfectoral du 27 mars 2009
sous le n° N/270309/P/037/Q/018

Bienvenue à la Marpa !

Description

Des espaces de vie collective

- Le hall et son salon d'accueil
- Une salle à manger avec coin feu
- Une cuisine
- Les salles d'activités
- Le parc paysagé



Les parties privatives

- 18 appartements de type F1 bis pour une personne
- 3 chambres d'accueil temporaire
- 1 appartement de type F2 pour un couple

Chaque logement, meublé et décoré par le résident, est équipé:

- d'une cuisinette
- d'une salle d'eau avec douche et sanitaires
- de placard de rangements
- d'un balcon privé ouvrant largement sur l'extérieur
- d'une ligne et d'un poste téléphonique et de prises de branchements pour une TV et une radio
- du système d'appel d'urgence individuel



Fonctionnement

La gestion de la vie quotidienne et collective est assuré par une **équipe professionnelle** composée de :

- une directrice
- 6 auxiliaires de vie
- 1 agent polyvalent chargé de la restauration
- 1 agent polyvalent chargé de l'animation

La vie dans la Maison

Préserver liberté et indépendance
Accompagner la perte d'autonomie

Dans une MARPA, l'objectif est avant tout de prévenir le vieillissement et par la suite de prendre en compte les conséquences inéluctables de celui-ci.

A partir de ce constat le projet s'appuie sur l'idée de prendre soin des personnes âgées, idée beaucoup plus vaste que celle de donner des soins. Prendre soin, cela veut dire d'abord laisser à la personne âgée ses repères d'identification et la totalité de ses responsabilités. Les repères d'identification sont conservés dans la MARPA par le maintien dans un cadre que le résident a, pour partie, choisi. D'une part, ce sont ses meubles et ses objets familiers préférés qui l'entourent dans son logement, d'autre part, toutes suggestions pour personnaliser son logement sont encouragées.

Une grande liberté de vie est maintenue, permettant à chacun, dans la limite des contraintes issues surtout de l'état de santé, de vivre comme il en a l'habitude et de garder ses relations aussi bien avec ses amis, sa famille, qu'avec des soignants, médecins, infirmières, aides ménagères.

Le résident a la possibilité de s'absenter comme il le désire de son domicile.

En sus de la location de l'appartement les résidents bénéficient :

- d'une présence 24h/24 assurant un confort physique et moral (à l'exclusion des soins), la garde de nuit est assurée sur place et permet d'intervenir à tout moment;

- d'un service d'assistance aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle (à l'exception de soins relevant d'actes médicaux) dans le cadre des actes essentiels de la vie quotidienne;

- de services facultatifs intégrés dans le fonctionnement de la maison : restauration, blanchissage du linge;



Conditions d'Admission

Avoir plus de 60 ans

Ne plus exercer d'activité professionnelle

Justifier de ressources suffisantes

Les formalités à remplir : compléter une fiche de renseignements et fournir un certificat médical.

L'admission est soumise à l'examen du dossier par la commission d'admission .

Si votre admission est acceptée, vous recevrez le contrat de séjour détaillant les services et le règlement de fonctionnement.

Il sera demandé à l'admission un chèque de caution de la valeur d'un mois de loyer.

Les Tarifs

Devis établi sur demande et pour tout projet d'admission

Type T1 bis pour une personne seule :

Loyer + charges + prestations d'assistance: 1172,86 € par mois

Type T2 pour un couple :

Loyer + charges + prestations d'assistance: 1699,62 € par mois

Repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner): 322,50 € par mois

Lingerie.....39,98 € par mois

Prestation autonomie:

GIR 5 & 6217,78€ par mois

GIR 4 217,78€ + 279,53€ par mois

Chambre d'accueil temporaire :419,93€ par semaine
(Pension complète pour une personne)

Tarif GIR 5&6 tous services compris pour un type1: 1750,24€ par mois

Les aides dont vous pouvez bénéficier (en fonction de votre situation) :

- Les logements ouvrent droit à l'**Aide Personnalisée au Logement** (montant des droits établi en fonction des revenus de chacun)
- Les prestations d'aide à la personne bénéficient de l'agrément SAP qui vous permet de bénéficier de la **réduction ou du crédit d'impôt** prévus à l'article 199 sexdecies du code général des impôts.
- La prestation liée à l'autonomie peut être prise en charge par le Conseil Départemental dans le cadre de l'**Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)**.